Nations Unies S/2022/557

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, souhaiteraient vous faire tenir ci-joint une note de synthèse issue de la réunion du Groupe informel d'experts sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations UniesÀ
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**,

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

22-11124 (F) 190722 200722

Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2022 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Synthèse de la réunion consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, tenue le 24 juin 2022

Le 24 juin 2022, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. C'était la première fois que le Groupe informel d'experts se réunissait pour discuter de la question palestinienne, et les coprésidents ont pris note de la récente escalade de la violence et du meurtre de la journaliste américano-palestinienne, Shireen Abu Akleh, en mai 2022. Si le Conseil de sécurité avait déjà convié à ses séances quelques femmes palestiniennes et israéliennes issues de la société civile pour qu'elles fassent des exposés, il reste que, jusqu'à présent, les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité n'avaient joué qu'un rôle mineur dans les délibérations du Conseil ou n'avaient figuré que de façon anecdotique dans ses documents. Le Groupe a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, accompagné de collègues de l'équipe de pays des Nations Unies. Au terme de la réunion, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a présenté une série de recommandations clés.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité se sont enquis de la faible participation des femmes au processus de paix et se sont interrogés sur ce que les Nations Unies pouvaient faire pour mobiliser davantage les femmes de la société civile et les universités ainsi que pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. D'autres questions ont été soulevées concernant la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, suite à l'adhésion des autorités palestiniennes à celle-ci, le projet de loi sur la protection de la famille, les causes profondes de l'inégalité liée au genre dont pâtissent les femmes et les filles palestiniennes, la contraction de l'espace civique à laquelle font face les organisations non gouvernementales et les militants palestiniens et la visibilité ou l'impact des initiatives menées par les femmes pour trouver un terrain d'entente par-delà les lignes de conflit. Plusieurs membres du Conseil ont demandé que les rapports des Nations Unies au Conseil comportent davantage d'analyses des questions de genre.

Principaux points soulevés à la réunion

- Le contexte général est marqué par une recrudescence de la violence, l'expansion des colonies, les démolitions et les expulsions, ainsi que par une fragilité politique des deux côtés, notamment une division manifeste entre l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et les autorités de facto à Gaza, et une

population palestinienne composée de personnes nées pour la plupart après le processus de paix d'Oslo.

- Cela fait des dizaines d'années que les femmes sont nettement sous-représentées dans les négociations de paix officielles, ce qui est en partie le fait de la sous-représentation des femmes dans les institutions décisionnelles, y compris les partis politiques et les organes de gouvernance élus et nommés. En Palestine, par exemple, les femmes représentent 61 % de la population universitaire, mais seulement 17 % de la population active. Cette situation peut être amenée à évoluer à long terme, car les femmes palestiniennes sont beaucoup plus actives dans la société civile et dans les initiatives dirigées par des personnes plus jeunes, mais les Nations Unies et les partenaires internationaux devront jouer un rôle clair pour aider à atteindre les objectifs de mobilisation et de représentation des femmes dans le processus politique. En outre, les Nations Unies doivent renforcer les échanges avec les femmes dans les universités, le secteur privé et le secteur des soins, y compris les services médicaux et sociaux. Des efforts ont été faits pour accroître la participation des femmes aux élections prévues en mai 2021, les premières depuis 15 ans, mais elles ont été reportées sine die par l'Autorité palestinienne.

- Les répercussions de l'occupation sur les femmes et les filles palestiniennes sont lourdes, notamment en raison de l'insécurité alimentaire qui s'aggrave, de la pression croissante sur l'accès aux services de base et des déficits de financement qui touchent à la fois l'Autorité palestinienne et les Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial. Le taux de chômage avoisine les 56 % et les prix des denrées alimentaires ne cessent d'augmenter, obligeant les familles à recourir à des mécanismes d'adaptation négatifs qui affectent principalement les filles. À Gaza, par exemple, les niveaux de dépendance à l'égard de l'aide ont atteint 70 %, tandis que 31 % des ménages dirigés par des femmes sont en situation d'insécurité alimentaire. D'après une enquête menée par le Programme alimentaire mondial, plus de 80 % des personnes interrogées n'avaient pas de compte bancaire ni même de carte de retrait. Un changement de dynamique pour les femmes et les filles palestiniennes passe par un changement dans la dynamique du conflit et de l'occupation : de la violence qui s'exercent aux points de contrôle aux démolitions et aux expulsions qu'elles subissent au quotidien.

- Les Nations Unies ont pris plusieurs initiatives, notamment en facilitant la mobilisation du mouvement dynamique et historique des femmes palestiniennes, y compris des jeunes générations ; en plaidant en faveur de l'adoption du projet de loi sur la protection de la famille, qui date de 2004, mais dont l'adoption bénéficie d'un nouvel élan ; en ciblant les aides aux ménages dirigés par des femmes ; en aidant l'Autorité palestinienne à rendre compte au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La tâche a été rendue plus ardue du fait des réactions hostiles à la Convention, qui se sont renforcées ces dernières semaines, en particulier à Hébron, et qui visent notamment les défenseuses des droits humains et les militantes. D'autres obstacles se sont dressés récemment, notamment le fait que six organisations de la société civile palestinienne, dont l'Union des comités de femmes palestiniennes, ont été qualifiées d'« organisations terroristes » par Israël et l'adoption, en mars, d'une loi refusant l'octroi de la naturalisation aux Palestiniens et Palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza occupés qui épousent des citoyennes et des citoyens israéliens.

- Les partenaires internationaux se doivent de faire plus pour soutenir les organisations de la société civile palestinienne et renforcer sa force et ses ressources, l'idée étant d'accroître sa crédibilité et sa pertinence sur le terrain et de l'aider à devenir un acteur crucial du processus politique. Avant et après le processus de paix d'Oslo, la mobilisation de la communauté internationale se traduisait en grande partie par un appui à la société civile palestinienne, qui s'essouffle ces dernières années. L'espace civique s'est rétréci tant en Cisjordanie qu'à Gaza, et les partenaires internationaux doivent aider à inverser cette tendance et à repousser les limites imposées par le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et le Hamas.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts[1] :

a) Dans l'éventualité où le Conseil proposerait d'adopter une résolution ou une déclaration de la présidence sur la question palestinienne, le texte pourrait faire figurer le libellé suivant :

i) Apelle à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, aux efforts de réconciliation interne et aux efforts de reconstruction après un conflit ;

ii) Appelle le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à mettre en place des conditions sûres qui permettront à la société civile, notamment aux femmes qui, à titre formel ou informel, exercent des responsabilités au niveau local, aux femmes qui œuvrent pour la paix, aux acteurs politiques et aux défenseuses des droits humains, de mener leurs activités de manière indépendante et à l'abri de toute ingérence indue et de prendre des mesures face aux menaces, aux actes de harcèlement, aux violences et aux discours de haine à leur encontre ;

iii) Demande au Gouvernement israélien de mettre fin à l'occupation, de garantir des enquêtes indépendantes et impartiales sur les allégations de recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes et de violence de la part des colons, et de faire en sorte que ceux-ci répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes, y compris aux défenseuses des droits humains et aux femmes journalistes ;

iv) Demande au Gouvernement israélien de s'abstenir de toutes les mesures qui affectent le bien-être physique et psychologique et qui ont un impact sur tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniennes vivant sous l'occupation, notamment de cesser la démolition de biens appartenant à la population palestinienne et d'empêcher le déplacement et l'expulsion éventuels de Palestiniens, conformément aux obligations qui incombent à Israël au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ;

v) Se déclare vivement préoccupé par l'impact des expulsions et des démolitions sur les droits humains des femmes et des enfants concernés,

[1] Ces recommandations sont tirées de propositions d'entités des Nations Unies représentées à la réunion, par exemple le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ou de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion. Elle n'ont pas été formulées par le Groupe dans son ensemble ou par les membres du Conseil de sécurité.

notamment leurs droits à un logement convenable et à la vie, à la liberté et à la sécurité ;

vi Demande à l'Autorité palestinienne d'adopter une législation visant à protéger les femmes de la violence fondée sur le genre, conformément aux recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;

vii) Prie le Secrétaire général d'inclure dans ses rapports au Conseil de sécurité une analyse de l'évolution de la situation concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de la situation des femmes et des filles dans le Territoire palestinien occupé ;

viii Demande au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient d'engager un dialogue suivi et sincère avec les figures féminines de la société civile ;

b) En outre, les coprésidents du Groupe informel d'experts et les autres membres du Conseil devraient :

- Inclure dans leurs déclarations lors des séances du Conseil de sécurité consacrées à la question palestinienne des références aux femmes et à la paix et à la sécurité et demander aux membres du système des Nations Unies invités à s'exprimer d'inclure une analyse des questions de genre dans leurs exposés ;
- Préconiser la tenue d'élections libres et régulières dans le Territoire palestinien occupé, comptant avec la participation pleine et égale des femmes ;
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et la mobilisation des ressources à cet effet et demander instamment au Gouvernement israélien d'élaborer et d'adopter un plan d'action national en étroite collaboration avec la société civile israélienne ;
- Plaider en faveur de l'ouverture rapide d'enquêtes et de poursuites concernant les violations commises contre les femmes et les filles par des acteurs étatiques et non étatiques dans le Territoire palestinien occupé et aux points de contrôle, et promouvoir la mise en place d'un accès effectif aux recours juridiques et une indemnisation adéquate des victimes ;
- Fournir un financement flexible aux organisations de défense des droits des femmes et veiller à ce que le financement reste accessible dans un espace civique de plus en plus restreint ;
- Recommander aux autorités palestiniennes d'adopter le projet de loi sur la protection de la famille ;
- Préconiser vivement d'intégrer la dimension de genre et de mobiliser les organisations locales de femmes dans toutes les étapes de l'action humanitaire.

Les coprésidents ont remercié tous les participants et ont encouragé les membres du Conseil de sécurité à assurer le suivi des importantes questions soulevées pendant la réunion.